

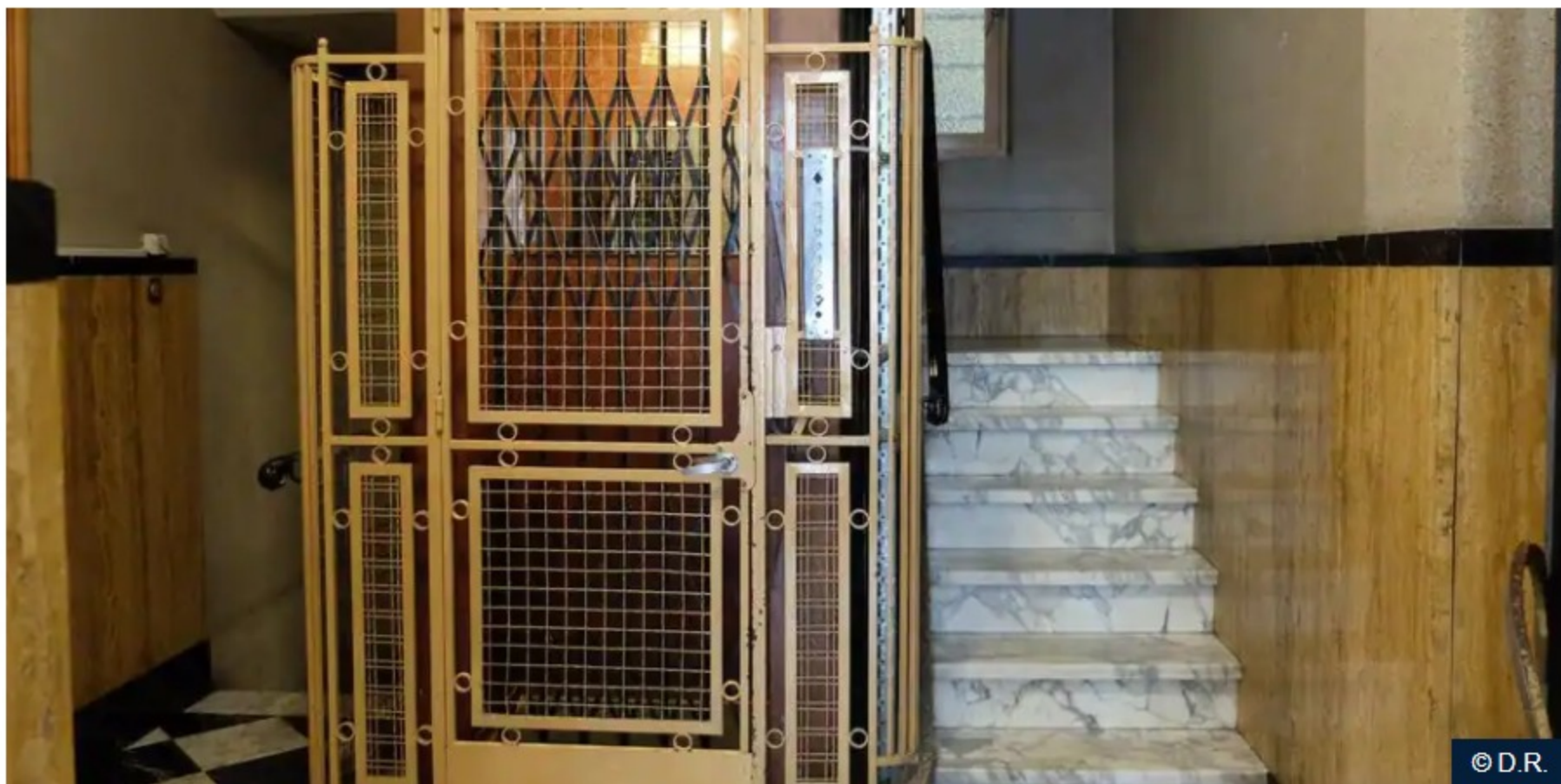
Liège veut préserver ses ascenseurs historiques !

Liège



Marc Bechet

Publié le 30-10-21 à 16h00



L'échevinat du Patrimoine de l'échevine Christine Defraigne, à Liège, lance aujourd'hui une campagne de sensibilisation "*afin de préserver les ascenseurs historiques de Liège*", annonce l'échevine. Une communication informative va donc être distribuée dans les boîtes aux lettres des immeubles potentiellement concernés par la présence d'un ascenseur historique.

"Témoins de techniques anciennes et d'un intérêt patrimonial indéniable, de nombreux ascenseurs historiques méritent d'être préservés. Dès lors, les exigences de modernisation obligatoire continuent à faire peser une menace sérieuse sur ces anciens ascenseurs", constate-t-on à l'échevinat du Patrimoine de Liège. "*Pourtant, différentes solutions d'adaptation existent, dont l'application peut se révéler moins coûteuse qu'un remplacement total. Une modification récente de l'Arrêté royal du 9 mars 2003 relatif à la sécurité des ascenseurs permet de mieux tenir compte des spécificités de ces ascenseurs historiques. Les propriétaires d'ascenseurs mis en service avant 1958 et reconnus à valeur historique ont désormais jusqu'au 31 décembre 2027 pour satisfaire à la législation fédérale (la date butoir est fixée au 31 décembre 2023 pour les autres ascenseurs mis en service avant 1958 et dépourvus d'une reconnaissance de leur valeur historique). Les propriétaires ou gestionnaires d'un ascenseur ancien peuvent faire valoir sa valeur patrimoniale*".

En pratique, les personnes concernées peuvent introduire une demande de reconnaissance auprès de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWAP). Les avantages d'une telle reconnaissance sont notamment :

- de pouvoir appliquer des solutions alternatives qui assurent un niveau de sécurité suffisant dans le respect du patrimoine, sans obliger à l'équivalence avec les ascenseurs mis en service après 1958.
- de pouvoir réaliser une analyse de risques sur mesure : la série d'éléments à contrôler (sorte de check-list) ne s'applique pas de la même manière aux ascenseurs historiques.
- d'admettre par exemple des solutions électroniques pour remplacer certaines fermetures physiques.

Des informations complémentaires et le formulaire à télécharger sont disponibles sur :

<https://agencewallonnedupatrimoine.be/news/de-bonnes-nouvelles-pour-les-ascenseurs-anciens/> La personne de contact au sein de l'AWAP est Madame Anne-Catherine Dawance : annecatherine.dawance@awap.be ou tél. 081/20.58.51. La législation sur la sécurité des ascenseurs va également être adaptée prochainement afin de pouvoir mieux tenir compte des spécificités de ces ascenseurs historiques lors de leur modernisation. En outre, le SPF Economie recherche des solutions pour rendre acceptable le maintien d'éléments sensibles dans les ascenseurs historiques